



5 novembre

BIEN HEUREUSE MARIE RAFOLS



CONGREGATIO DE CULTU DIVINO
ET DISCIPLINA SACRAMENTORUM

Prot. 2109/95/L

INSTITUTI SORORUM A CARITATE S. ANNAE

Instante Reverenda Matre Iulia Lumbreras, Instituti Sororum a Caritate S. Annae Superiorissa Generali, litteris die 17 octobris 1995 datis, vigore facultatum huic Congregationi a Summo Pontifice IOANNE PAULO II tributarum, textus orationis Collectae necnon Lectionis alterius Liturgiae Horarum in honorem Beatae Mariae Rafols, fundatricis, lingua anglica, catalaunica, gallica et italica exaratos, perlibenter confirmamus prout exstant in adiecto exemplari.

In textu imprimendo mentio fiat de confirmatione ab Apostolica Sede concessa. Eiusdem insuper textus impressi duo exemplaria ad hanc Congregationem transmittantur.

Contrariis quibuslibet minime obstantibus.

Ex aedibus Congregationis de Cultu Divino et Disciplina Sacramentorum, die 26 ianuarii 1996.

(Antonius M. Card. Javierre)
Praefectus

(+ Gerardus M. Agnelo)
Archiepiscopus a Secretis



CONGREGATION POUR LE CULTE DIVIN
ET LA DISCIPLINE DES SACRAMENTS

Prot. 2109/95/L

DE L'INSTITUT DES SOEURS DE LA CHARITE DE SAINTE ANNE

A la demande de la Révérende Mère Julia Lumbreras, Supérieure Générale de l'Institut des Soeurs de la Charité de Sainte Anne, dans son écrit du jour 17 Octobre 1995, en vertu des facultés données à cette Congrégation par le Souverain Pontife, de bon gré, nous approuvons ou confirmons le texte de la prière Collecte ainsi que le texte de la lecture seconde de la Liturgie des Heures, à la gloire de la Béata María Rafols, Fondatrice, à la langue Anglaise, Catalagne, Française et Italienne, comme se trouvent à l'exemplaire ci-joint.

Quand vous imprimez le texte, faites mention de l'approbation donnée par la Saint-Siège. Il faut d'envoyer à cette Congrégation deux exemplaires du texte imprimé.

Sans rien d'obstacle de contre.

Depuis cette Siège de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacraments. 26 Janvier 1996.

Signé: Antonio M. Cardinal Javierre
Préfet

+ Gerardus M. Angelo
Archevêque du Secrétariat

BIENHEUREUSE MARIE RAFOLS, vierge fête

Née à Vilafranca du Penedés (Barcelona) le 5 novembre 1781, Marie Rafols fonda en 1804 la Congrégation des Soeurs de la Charité de Sainte Anne à l'Hôpital Notre-Dame de Grâce à Saragosse. Elle consumma jour après jour son existence dans un don total au service des malades et des enfants abandonnés. A cause de sa charité héroïque durant les sièges de Saragosse elle fut proclamée héroïne de la charité. Elle mourut le 30 août 1853. Le Pape Jean-Paul II l'a béatifiée le 16 octobre 1994.

Du Commun des vierges ou des saints et saintes ayant exercé une activité caritative.

Oraison

Toi qui as mis au coeur de la Bienheureuse Marie Rafols
un esprit de charité,
Seigneur, nous te prions:
par son intercession et à son exemple,
donne-nous de servir nos frères avec charité
et de pouvoir ainsi trouver place en ton Royaume.
Par Jésus Christ.

LITURGIE DES HEURES

Office des lectures

DEUXIEME LECTURE

De la Constitution dogmatique sur l'Eglise «Lumen gentium», n. 42

Offrez vos vies comme le Christ-Jesus

Dieu est amour; et celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui (I Jn 4, 16). Or Dieu a répandu son amour dans nos coeurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné (cf. Rom. 5,5); voilà pourquoi le don primordial et souverainement nécessaire est la charité, par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toute chose et le prochain par amour pour lui. Mais pour que la charité, comme le bon grain, croisse et produise des fruits, chacun des fidèles doit s'ouvrir à la parole de Dieu et, avec l'aide de la grâce, accomplir effectivement la volonté divine, recevoir fréquemment les sacrements, surtout l'Eucharistie et participer souvent aux célébrations liturgiques. Ils s'appliqueront constamment à la prière, à l'abnégation d'eux-mêmes, à servir assidûment leurs frères et à la pratique de toutes les vertus. La charité, en effet en tant que lien de la perfection et accomplissement de la loi (cf. Col. 3, 14; Rom. 13, 10), règle, informe et conduit à leur fin tous les moyens de sanctification. Ainsi la charité envers Dieu et envers le prochain est-elle la marque distinctive qui caractérise le vrai disciple du Christ.

Jesus, le Fils de Dieu, a manifesté sa charité en offrant sa vie pour nous: nul donc n'a un plus grand amour que celui qui donne sa vie pour lui et pour les frères (cf. I Jn. 15, 13). Dès l'origine des chrétiens ont été appelés –et toujours certains le seront– à rendre à la face de tous, et surtout des persécuteurs, ce suprême témoignage de l'amour. Aussi la martyre, où le disciple devient semblable au Maître, en acceptant volontiers la mort pour le salut du monde, où il lui devient conforme par l'effusion du sang, est-il estimé par l'Eglise comme une faveur du plus haut prix et la marque de la suprême charité. Et si ce privilège échoit au petit nombre, tous doivent cependant être prêts à confesser le Christ devant les hommes et à le suivre sur le chemin de la croix, dans les persécutions qui ne manquent jamais à l'Eglise.

REPONS

R/. Ayez le même amour et estimez les autres supérieurs à vous-mêmes. *Ayez entre vous les sentiments que l'on doit avoir dans le Christ Jésus.

V/. Soutenez les faibles, soyez patients envers tous; recherchez toujours ce qui est bien entre vous et avec tout le monde. *Ayez entre vous les sentiments que l'on doit avoir dans le Christ Jésus.

PRIERE

Toi qui as mis au coeur de la Bienheureuse Marie Rafols un esprit de charité, Seigneur, nous te prions: par son intercession et à son exemple, donne-nous de servir nos frères avec charité et de pouvoir ainsi trouver place en ton Royaume. Par Jésus Christ.



Soeurs de la Charité de Sante Anne